

Les circuits courts dans l'Aisne

Ils regroupent différentes démarches des producteurs pour vendre leurs produits à proximité de chez eux. Le terme «circuit court» est défini par le nombre d'intermédiaires entre le producteur et le consommateur : il est au maximum d'un. En ajoutant la proximité, ces modes de commercialisation offrent aux consommateurs la garantie de traçabilité et de fraîcheur. La vente directe permet également aux consommateurs de rencontrer les producteurs, d'échanger sur leurs modes de pro-

duction, de bénéficier de produits de qualité et de conseils précieux pour les préparer. Maroilles, légumes, fruits, terrines de porc ou de volailles, cidres, Champagne,... de nombreux produits représentant l'agriculture picarde sont présents sur les marchés et en vente directe. Les agriculteurs seront ravis d'y partager leur savoir-faire et de vous proposer des dégustations.

Source : www.aisne-produitslocaux.fr

Retrouver les producteurs picards sur les marchés événementiels et hebdomadaires

- **Vervins** : le premier vendredi de chaque mois
- **Laon** : le troisième vendredi de chaque mois
- **Rocourt-Saint-Martin** : marché bio le deuxième samedi de chaque mois.

Les producteurs «Bienvenue à la ferme» dans l'Aisne



Ferme de Chaillouet	Château-Thierry	Viande de bœuf et veau
Les canardises des 3 vallées (www.canardises.fr)	Condé-en-Brie	Foies gras et plats cuisinés à partir de canards
Le fromentin	Dolignon	Viande de bœuf charolais, de porc en caissette
Ferme avicole du Vermandois	Estrées	Volailles, porcs, agneaux, lapins, veau, charcuterie...
Aux produits fermiers	Etreillers	Viande de génisse, veau, porc, mouton, volaille
Volailles fermières de Montaigu (www.produits-terroir-marquet.com)	Montaigu	Volailles, lapins, porcs, charcuterie, plats cuisinés...
La bergerie de Montloué (www.labergerie-ventedirecte.fr)	Montloué	Viande d'agneau, merguez...
Les caprices de Sidonie (www.les-caprices-de-sidonie.com)	Ronchères	Produits transformés du myocastor, viande, pâté, rillettes, mousse de foie, plats cuisinés, artisanat, bijoux, savons, fourrure
Ferme de la vieille grange (www.la-vieille-grange02.com)	Sains-Richaumont	Lapins, viande de bœuf charolais
Ferme du moulin (www.saveurs-champenoises.com)	Trélou-sur-Marne	Viande de porc, canard, foies gras, charcuterie, conserves...
Boucherie société de Fontenille	Wissignicourt	Viande de bœuf salers
Les ateliers de l'abeille (www.complexe-apicole.fr)	Chavignon	Miel, pollen, gelée royale, cire d'abeille, hydromel
Les vergers d'Ambrief	Ambrief	Pommes, poires, pêches
Le verger d'Ebouleau	Besny-Loisy	Pommes, poires, prunes, pommes de terre
Ferme de Boncourt (perso.wanadoo.fr/gite-de-boncourt)	Boncourt	Ginseng, asperges
Ferme de Courtelain	Connigis	Pommes en jus frais et pasteurisés
Aux saveurs de nos campagnes	Crécy-sur-Serre	Légumes et fruits
Ferme de Saint-Jacques	Crécy-sur-Serre	Endives, carmines (chicorée rouge), fraises, asperges, pommes, poires, miels et coulis de fruits rouges
Ferme d'Aconin	Noyant-et-Aconin	Légumes, haricots de Soissons, pommes de terre, oignons, fleurs...
Les jardins de Pontarcher (www.lesjardinsdepontarcher.fr)	Pontarcher	Fruits, légumes et fleurs
Ferme de la Tuilerie	Saint-Eugène	Légumes, fruits, champagne
Les jardins d'Ugny	Ugny-le-Gay	Fruits rouges (fraises, framboises), asperges, légumes de saison
La fraise de Vienne (www.saveurs-et-terroir.com)	Vienne	Fraises, confitures de fraise et productions locales
Ferme de la Fontaine Orion (www.saveurs-et-terroir.com)	Haution	Maroilles, fromage frais, fromage blanc, tarte au maroilles...
Ferme de la Paturelle	Quierzy	Manicamp, fromage frais, fromage blanc, lait cru
Champagne Gratiot Delugny (www.gratiotdelugny.fr)	Crouettes/Marne	Champagne
Champagne Viard Lanier (www.champagne-viard-lanier.fr)	Azy-sur-Marne	Champagne
Le Clos de la Fontaine Hugo	Rozoy-sur-Serre	Cidre, pommel, jus de pommes, confit de cidre, gelée de pommes, vinaigre de cidre
Ferme de la Chapelle Jérôme (www.folie-douce-apéritif.fr)	Nouvion-en-Tche	Folie douce (apéritif aux fruits rouges), confitures, vinaigre de framboises et boutique du terroir



ISSN 0183-6684

Envoyée gracieusement grâce au concours de nos partenaires



L'essentiel et plus encore



L'échardonnette

L'information des salariés agricoles

N° 178 - Mars 2014

aisne.asavpa.asso.fr

EDITO

Anniversaire

Cinquante ans, un demi-siècle, des mots qui ont une certaine signification pour nous qui savons que nous sommes dans un espace de temps limité.

Cinquante ans (1964-2014), c'est l'âge de notre association l'ASAVPA de l'Aisne. C'est cet anniversaire que nous allons marquer au cours de l'assemblée générale du mois de juin.

Longévité, vitalité, chemin parcouru, déception, changements de caps, événements marquants, décisions difficiles, renouveau, amertume, mobilisation.

Par Joseph Alexandre
Président de l'ASAVPA

Ces expressions caractérisent des étapes dans une vie. C'est aussi transposable à notre association qui a vu, depuis cette année 1964, des femmes et des hommes engagés à l'ASAVPA, volontaires, bénévoles, pour lui donner une âme et valoriser notre profession.

Marquer un anniversaire, ce n'est pas seulement faire un arrêt sur image, c'est aussi regarder ce que nous avons vécu dans un monde en pleine évolution afin de construire l'avenir enrichi du passé. C'est parce que vous avez envie d'être les acteurs de votre avenir, que vous viendrez participer à l'assemblée générale en nous disant que vous souhaitez fortement que l'ASAVPA soit toujours votre association.

Dans le «Pouvoir de l'engagement», Goethe a écrit, «*Tout ce que tu peux faire ou rêver de faire, tu peux l'entreprendre. L'audace renferme en soi, génie, pouvoir, et magie. Débute maintenant*».

Le 6 juin, l'ASAVPA fête ses 50 ans

Rendez-vous le vendredi 6 juin à Mesbrecourt-Richecourt pour fêter les 50 ans de l'ASAVPA lors de l'assemblée générale.

Page 3

La carte campagne est arrivée

Elle permet, depuis juillet, de bénéficier d'un vaste choix de services ou d'activités à des prix et des conditions les plus favorables possibles.

Page 3

DOSSIER pages 4 et 5

La mécanisation en élevage bovins et ovins

Un franc succès avec plus de 250 éleveurs, techniciens et élèves qui se sont rendus à cette rencontre.



Les grilles de salaires

Grilles salariés agricoles de l'Aisne
Grilles cadres en Picardie

Page 6

Utiliser la tronçonneuse en sécurité

Le mardi 4 février, était organisée une journée formation à l'utilisation de la tronçonneuse en toute sécurité avec le concours du service prévention de la MSA de Picardie. Cette journée se déroulait sur l'exploitation du domaine d'Orgival (Trosly-Loire) à la demande des salariés de cette entreprise.

Le formateur était Didier Orivelle, conseiller en prévention de la MSA de Lorraine, en présence de Laurent Ducarroz, SST, d'Isabelle Holl, assistante PRP et de Reynald Fraisy, conseiller en prévention.

La partie théorique était basée sur l'entretien de la tronçonneuse, avec des astuces et des tours de mains, afin d'avoir une machine en bonne état et qui coupe bien, ce qui est déjà un élément de sécurité. C'était aussi l'occasion de faire un rappel précis



sur les équipements de protection individuelle, que ce soit dans le cas du travail ou pour nos activités personnelles.

Le pantalon anti coupure, les chaussures de sécurité, cela a un certain coût. Toutefois, il est bon de rappeler que si nous avons un accident, nous subissons les conséquences physiques, morales..., mais le mutualisation fait que la société supporte en partie le coût économique ; alors soyons responsables.

L'après-midi fut consacré à l'abattage, le façonnage d'arbres dans des situations particulières, en donnant aux participants les techniques efficaces pour un travail en sécurité.

Joseph Alexandre
Président de l'Asavpa

Des salariés chez Franquet

En cet après-midi du 12 décembre 2013, par un temps froid et brumeux, 21 salariés de tout le département se sont rendus chez Franquet, une usine de matériels agricoles.

Cet établissement est connu pour son matériel betteravier, constitué d'une effeuilleuse à l'avant et d'une arracheuse chargeuse à l'arrière. Une activité s'est développée au fil du temps et la spyre est née.

Aujourd'hui, le synchrospyre est numéro un mondial. L'équipe Franquet s'est donc spécialisée également sur des engins de préparation de sol ainsi que le déchaumage.

Cette usine de Guignicourt travaille de façon artisanale en ayant leur fabrication de spyre, leurs soudeurs (pas des robots), leurs peintres, leurs monteurs,

leurs propres contrôleurs et leur propre bureau d'étude.

A l'issue de cette visite, l'équipe commerciale nous a offert une petite collation ce qui a permis d'échanger des infos, des potins de plaine...

Je remercie les participants à cette visite ainsi que l'équipe commerciale de chez Franquet pour nous avoir accueilli. Vous pouvez consulter le site internet de Franquet pour plus d'infos.

Mickaël Bourquencier, Vice-Président de l'Asavpa

Réponse aux questions sur la fiche de paie

L'Asavpa vous avez proposé deux réunions sur «la fiche de pointage, les heures supplémentaires et la fiche de paie», une à Vervins le 10 décembre et une à Oulchy-le-Château le 18 décembre. Faute d'inscription, la réunion programmée à Vervins a été annulée. Une dizaine de personnes ont participé à la réunion d'Oulchy.

Quelle est la durée du travail, quand se déclenchent les heures supplémentaires, comment remplir la fiche de pointage, la classification hiérarchique, les cotisations salariales..., Sandrine Fenaux, chef du service juridique de l'USAA, a répondu aux nombreuses questions de l'assistance avec des exemples concrets. Ce thème complexe a bien été décortiqué et chacun a pu recevoir les réponses à ses questions.

L'échardonnnette

BULLETIN D'ADHESION 2014
à retourner à l'ASAVPA
1 rue René Blondelle
02007 Laon cedex - Tél. 03 23 22 50 91

Nom _____

Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____

E-mail _____

Profession _____

Date de naissance _____

Type de cotisation

Individuelle : 20 € dont 5,5 € d'abonnement

couple : 30 € dont 5,5 € d'abonnement

demandeur d'emploi : 10 € dont 5,5 € d'abonnement

Directeur de la publication :
Mickaël Bourquencier
Tél. 06 29 52 94 85

Téléchargeable sur notre site :
<http://aisne.asavpa.asso.fr>

Crédit photo : L'agriculteur de l'Aisne

Conception : SETA - **Impression :** M.A. Prom
LAON - Tél. 03.23.22.51.39
Tous droits réservés

Taux de cotisations salariales

CDI polyculture élevage Aisne		
Tranche A jusqu'au plafond	2014	2013
Cotisations sociales	7,80 %	7,60 %
maladie	0,75 %	0,75 %
vieillesse	6,80 %	6,75 %
vieillesse déplafonnée	0,25 %	0,10 %
Retraite complémentaire	3,815 %	3,750 %
AGFF	0,80 %	0,80 %
Assurance chômage	2,40 %	2,40 %
Prévoyance	0,76 %	0,62 %
décès	0,05 %	0,05 %
incapacité GIT	0,56 %	0,52 %
invalidité	0,15 %	0,05 %
Formation AFNCA + ANEFA	0,01 %	0,01 €
TOTAL	15,585 %	15,180 %

CSG déductible sur 98,25 % du salaire : 5,10 %
CSG et CRDS non déductible sur 98,25 % du salaire : 2,90 %

La complémentaire santé des salariés agricoles (Aisne)

Année	Part patronale		Part salariale	
	2014	2013	2014	2013
Célibataire isolé	7,38 €	6,85 €	29,54 €	27,40 €
Famille	14,00 €	10,70 €	75,80 €	72,31 €

Service renseignements du public en droit du travail

Licenciement, contrat de travail, durée du travail, congés payés, jours fériés, application de conventions collectives, salaire, autant de points sur lesquels vous pouvez obtenir des informations auprès de ce service soit en vous déplaçant, soit en téléphonant. Attention, ce service ne donne que de l'information sur la réglementation du travail. Il n'intervient pas pour régler des litiges qui sont de la compétence des Conseils de Prud'homme.

Joindre les services renseignements Unité Territoriale de l'Aisne
Renseignements téléphoniques : du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 11 h 30, de

13 h 30 à 16 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 : tél 03 23 26 75 08

Accueil du public

Laon : cité administrative, Bâtiment A : du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 11 h 30, de 13 h 30 à 16 h 30, le vendredi de 8 h 30 à 12 h 30

Saint-Quentin : 10, rue de la Chaussée Romaine : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 11 h 45

Soissons : Cité Administrative, 10, rue de Mayenne : lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9 h à 11 h 30 et de 14 h à 16 h 30

<http://www.picardie.direccte.gouv.fr>

Les offres de la bourse d'emploi

Inscription obligatoire au fichier des demandeurs d'emploi avant de pouvoir obtenir les coordonnées des employeurs concernant les offres ci-dessous.

Une permanence est ouverte à la Maison de l'Agriculture à Laon le mercredi de 13 h 30 à 16 h 30 et au 03 23 22 50 91.

Vous pouvez aussi adresser votre candidature à l'A.S.A.V.P.A. - 1 rue René Blondelle - 02007 Laon cedex.- courriel : asavpa@ma02.org

Polyculture - C.D.D.

14/006 Exploitation, cherche conducteur de tracteur qualifié autonome, région Guise, entrée de suite

14/011 SCEA, cherche contremaître, région Neufchâtel, entrée mars

14/023 SCEA cherche conducteur de tracteur, région Vailly, entrée de suite

14/027 EARL cherche conducteur de tracteur, région Oulchy-le-Château, entrée juin

C.D.I.

13/085 EARL, cherche conducteur de tracteur qualifié, région Coucy-le-Château, entrée de suite

13/089 EARL, cherche conducteur de tracteur très qualifié, région Marle, entrée de suite

13/091 SCEA, cherche conducteur de tracteur qualifié, hors département, entrée de suite

13/093 Exploitation, cherche salarié entretien matériel et bâtiment, région Château-Thierry, entrée de suite

14/009 Exploitation, cherche conducteur de tracteur très qualifié, région Neufchâtel, entrée de suite

14/010 Exploitation, cherche conducteur de tracteur très qualifié, région Braine, entrée de suite

14/018 Exploitation, cherche conducteur de tracteur qualifié, région Neuilly-Saint-Front, entrée juillet

14/022 Exploitation, cherche conducteur de tracteur très qualifié, région Mrle, entrée de suite

14/025 Exploitation cherche maraîcher autonome, région Vermand, entrée juillet

Polyculture-élevage - C.D.D.

14/004 EARL, cherche conducteur de tracteur, région Neufchâtel, entrée de suite

Elevage - C.D.D.

13/092 EARL, cherche salarié élevage animaux basse cour, région Sissonne, entrée de suite

Les offres d'emploi sont consultables sur :
<http://aisne.asavpa.asso.fr>

Les grilles de salaires Applicables à compter du 1^{er} janvier 2014

Suite à l'accord conclu à l'issue de la commission mixte du 21 janvier 2014. Concernant les exploitations agricoles de polyculture et d'élevage, les exploitations de cultures spécialisées, les entreprises de travaux agricoles et ruraux, les C.U.M.A. et les propriétaires forestiers sylviculteurs et les groupements d'employeurs des exploitations et entreprises ci-dessus visées du département de l'Aisne.

Classification hiérarchique	Salaire horaire au 01/01/14	Salaire mensualisé 151,67 h	Heures sup. à 125 %	Heures sup. à 150 %
Sans qualification - I1	9,53 €	1 445,42 €	11,91 €	14,30 €
Sans qualification - I2	9,65 €	1 463,62 €	12,06 €	14,48 €
Spécialisé - II1	9,76 €	1 480,30 €	12,20 €	14,64 €
Spécialisé - II2	9,97 €	1 512,15 €	12,46 €	14,96 €
Qualifié - III1	10,37 €	1 572,82 €	12,96 €	15,56 €
Qualifié - III2	10,75 €	1 630,45 €	13,44 €	16,13 €
Hautement qualifié - IV1	11,19 €	1 697,19 €	13,99 €	16,79 €
Hautement qualifié - IV2	11,76 €	1 783,64 €	14,70 €	17,64 €

Prime de technicité : 19,31 € - Minimum garanti (MG) : 3,51 €

Personnel d'encadrement des exploitations agricoles de Picardie

Classification hiérarchique	Nombre de points	Salaire de base au 01/01/14	Avantage logement si logement non fourni (15 pts)
3 ^{ème} groupe 2 ^{ème} degré 1 ^{er} an - Exécution	170	1 822,40 €	160,80 €
3 ^{ème} groupe 2 ^{ème} degré - Exécution	189	2 026,08 €	160,80 €
3 ^{ème} groupe 1 ^{er} degré - Exécution	218	2 336,96 €	160,80 €
2 ^{ème} groupe 2 ^{ème} degré - Direction	240	2 572,80 €	160,80 €
2 ^{ème} groupe 1 ^{er} degré - Direction	260	2 787,20 €	160,80 €
1 ^{er} groupe 2 ^{ème} degré - Administration	277	2 969,44 €	160,80 €
1 ^{er} groupe 1 ^{er} degré - Administration	297	3 183,84 €	160,80 €

Valeur du pont au 1er janvier 2014 : 10,72 €

- Avantage ancienneté par année de présence après 5 ans :
1 point/an avec maximum 5 points pour le 3^{ème} groupe 2^{ème} degré - Exécution
2 points/an avec maximum 10 points pour le 3^{ème} groupe 1^{er} degré - Exécution
2 points/an avec maximum 10 points pour le 2^{ème} groupe 2^{ème} degré - Direction
2 points/an avec maximum 10 points pour le 2^{ème} groupe 1^{er} degré - Direction
3 points/an avec maximum 15 points pour le 1^{er} groupe 2^{ème} degré - Administration
3 points/an avec maximum 15 points pour le 1^{er} groupe 1^{er} degré - Administration
- Avantage de technicité : titulaire diplôme : 5 points par an
- Prime de responsabilité payable en décembre ou 1 douzième par mois
175 points pour le 3^{ème} groupe 1^{ère} année - Exécution
175 points pour le 3^{ème} groupe 2^{ème} degré - Exécution
285 points pour le 3^{ème} groupe 1^{er} degré - Exécution
410 points pour le 2^{ème} groupe 2^{ème} degré - Direction
660 points pour le 2^{ème} groupe 1^{er} degré - Direction
720 points pour le 1^{er} groupe 2^{ème} degré - Administration
10 % du bénéfice pour le 1^{er} groupe - 1^{er} degré - Administration



Réintégration fiscale de la complémentaire santé

L'article 5 de la Loi de finances du 29 décembre 2013 supprime l'exonération fiscale de la participation de l'employeur aux contrats collectifs de complémentaire santé. Cette réforme modifie le salaire net imposable 2013 des salariés concernés et a pour conséquence une hausse de l'impôt sur le revenu des salariés.

La Convention collective polyculture et élevage de l'Aisne

Cette convention concerne les exploitations agricoles de polyculture et d'élevage, les entreprises de travaux agricoles et ruraux et les coopératives d'utilisation de matériel agricole du département de l'Aisne (IDCC 9021). Ce document de 114 pages est téléchargeable à partir du site de la Direccte de Picardie (www.picardie.direccte.gouv.fr) à la rubrique travail et relations sociales puis à la rubrique qualité et effectivité du droit (en page 2).

Le 6 juin, l'Asavpa fête ses 50 ans

L'Asavpa vous donne rendez-vous le vendredi 6 juin à Mesbrecourt-Richecourt, pour fêter ses 50 ans au cours de son assemblée générale. Ce sera l'occasion de venir découvrir les réseaux de fermes DEPHY qui assurent la démonstration et la promotion des pratiques économes en produits phytosanitaires, dans le cadre du plan Ecophyto, afin de réduire et de sécuriser leur usage, tout en maintenant les performances économiques des exploitations agricoles. M. Hubert Compère, agriculteur à Mesbrecourt-Richecourt, membre du réseau DEPHY, nous accueillera pour nous présenter son expérience à partir d'un tour de plaine.



La FNAsavpa en congrès

Le congrès de la FNAsavpa se déroulera du 27 au 29 mars à la Chambre d'agriculture du Morbihan à Vannes. Les travaux de l'assemblée vont porter sur la définition de la nouvelle stratégie de la FNAsavpa pour s'adapter aux réalités du terrain. Pour répondre aux besoins croissants de salariés agricoles permanents, pour leur permettre d'acquérir plus de compétences techniques, pour les inciter à rester dans ces métiers, la FNAsavpa a pour ambition :

- d'accompagner son réseau d'une vingtaine d'associations de développement agricole dans l'émergence de projets collectifs décidés et développés par des salariés agricoles en phase avec les attentes exprimées par leurs collègues,
- de repérer des attentes et des besoins de terrain, mais aussi d'identifier et de diffuser des démarches innovantes favorisant le développement d'emplois permanents de qualité,
- de développer des actions d'intérêt général agricole au profit des salariés agricoles et des agriculteurs,
- de permettre aux salariés agricoles de se rencontrer entre pairs, de les aider à prendre des responsabilités,
- d'inciter et d'aider les salariés agricoles à améliorer leurs niveaux d'informations techniques, leurs connaissances économiques et sociales,
- de promouvoir les métiers de salariés agricoles.

La «carte campagne» en questions

Vous n'avez pas reçu, ou perdu votre Carte Campagne ?
Contactez l'ASCPA (Association Sociale et Culturelle Paritaire en Agriculture) par mail, secretariat-ascpa@fnsea.fr ou par téléphone au 01 53 83 48 26.

Une suggestion à faire pour un nouveau service ?
N'hésitez pas à nous transmettre vos recommandations par mail, info@carte-campagne.fr, pour enrichir les démarches !

Message d'erreur boutique en ligne : que faire ?
La boutique en ligne est actuellement en cours d'actualisation, veuillez nous excuser pour ce désagrément. Vous pouvez vous inscrire aux newsletters pour recevoir un mail d'information une fois que celle-ci sera à nouveau consultable.

Pourquoi avez-vous reçu la Carte Campagne ?
Vous avez reçu la Carte Campagne, car vous êtes salarié(e) de la production agricole avec plus de 6 mois d'ancienneté dans la même entreprise (au 30 novembre 2013). Cette carte vous permet de bénéficier de services à tarif préférentiel.

Comment utiliser votre Carte Campagne ?
Pour utiliser votre Carte Campagne il vous suffit de consulter les offres de la boutique en ligne. Vous pouvez passer commande depuis le site internet ou par téléphone en demandant le service billetterie au 01 53 83 48 26.

La Carte Campagne est-elle payante ?
Non, la Carte Campagne vous est délivrée gratuitement et vous pouvez l'utiliser sans limites. Elle vous est délivrée par l'ASCPA, créée par les associations patronales et syndicales de la production agricole dans le cadre de l'accord du 4 décembre 2012 sur la mise en place d'un dispositif agricole d'accès à des actions sociales et culturelles.

Comment bénéficier des réductions de la «Carte Campagne» ?
Après avoir pris connaissance des avantages que vous permet la Carte Campagne sur la boutique en ligne, deux solutions pour passer commande :

- par internet via la boutique en ligne
 - par téléphone au 01 53 83 48 26, composer le 2 pour entrer en relation avec notre service billetterie.
- Par exemple, lorsque les avantages Carte Campagne auprès des enseignes partenaires s'effectuent par l'entremise des bons d'achat : vous commandez une valeur de bons (ex : 100 €), vous aurez alors à régler le montant (ex : 95 €) duquel sera déduit la réduction (ex : 5 %). Le paiement peut s'effectuer par chèque ou virement bancaire.

Vous recevrez ensuite vos bons d'achat par voie postale à votre domicile, avec lesquels vous pouvez vous rendre dans l'enseigne concernée pour régler vos achats.

Source : www.carte-campagne.fr/faq

Mécaniser la distribution de l'alimentation et le paillage

La Chambre d'Agriculture de l'Aisne a organisé en janvier deux journées de sensibilisation auprès des éleveurs allaitants, engraisseurs de jeunes bovins, laitiers et ovins sur le thème de la mécanisation. Un franc succès avec plus de 250 éleveurs, techniciens et élèves qui se sont rendus à cette rencontre.



Le premier rendez-vous

Le premier rendez-vous était donné à la SCEA de Trugny, chez Fabien Fraeyman. Cet élevage comprend 100 vaches allaitantes en race Aubrac. La matinée était consacrée à la thématique paillage. Quelques présentations ont été réalisées par les conseillers de la Chambre d'Agriculture, sur la qualité de pressage, les alternatives à la paille et les coûts de mécanisation. S'en est suivie la démonstration de plusieurs matériels allant de la pailleuse dérouleuse aux bols mélangeur/pailleuse en passant par la désileuse pailleuse. Chacun a pu se rendre compte des différentes possibilités d'équipements suivant ses moyens et ses objectifs. Après chaque démonstration, les éleveurs ont témoigné sur leurs matériels. La pailleuse dérouleuse à peigne du GAEC Dalle : un matériel adapté aux bâtiments et aux objectifs recherchés. Ont également été exposées, la pailleuse dérouleuse entraînée 2 boules de Thierry Agron, la désileuse pailleuse de Pierres-Yves Feltes, la pailleuse à plateaux de Benoît Dupuis et la pailleuse dérouleuse de Hubert Veret. Après un repas convivial, l'après-midi était consacré à la thématique distribution de l'alimentation. Fabien Fraeyman, qui nous accueillait sur son exploitation, explique son choix d'investir dans une dérouleuse simple : un matériel qui permet de réduire significativement la pénibilité au travail et ayant un coût relativement raisonnable. Ont également été présentés le godet désileur de Benoît Dupuis, la dérouleuse sur télescopique du GAEC Dalle, la pailleuse dérouleuse à turbine de Hubert Veret, la mélangeuse à vis verticale de Fabien Fraeyman. Une fin de journée ensoleillée où chacun a pu se faire sa propre opinion. Ce type d'investissement doit être adapté à la structure et raisonné en fonction des besoins réels (cheptel, travail...) et des moyens (bâtiment, traction...). L'aspect «conditions de travail» doit également être intégré à la réflexion (pénibilité/confort, main-d'œuvre disponible...).

Le deuxième rendez-vous

Le deuxième rendez-vous était donné au GAEC du Petit Dorrengt, chez M. et Mme Benoît Godfrin, Jean-Michel et Colette. Cet élevage comprend une centaine de vaches laitières et un atelier de vaches allaitantes en race Charolaise. Au cours de la matinée, les participants ont pu assister à des présentations réalisées par les conseillers de la Chambre d'Agriculture, sur la qualité de pressage, les alternatives à la paille et les coûts de mécanisation, les consommations, la conception d'une table d'alimentation, les circuits et l'organisation sur site, les systèmes robotisés. S'en est suivie la démonstration de plusieurs matériels d'éleveurs voisins. Ainsi ont été montrés, la pailleuse dérouleuse à peigne de M. Vanhoutte, la désileuse pailleuse du GAEC Caron, l'automoteur à logettes du GAEC Lemoine, le bol pailleuse de David Maréchale, la pailleuse du M. Roussillon, la pailleuse à turbine de M. Baudrin. Durant l'après-midi, le groupe a pu voir en fonction des matériels supplémentaires comme : le godet désileur mélangeur peseur de M. Baudrin, la mélangeuse à vis verticale de M. Godfrin, la mélangeuse à palle de M. Roussillon, l'automotrice de M. Fortrie et le distributeur d'aliments, racleur et la désileuse pailleuse du GAEC Caron.

Anne-Laure Cazier, Chambre d'Agriculture de l'Aisne

Les systèmes de pesée

Les systèmes de pesée sont trop souvent sous-estimés en élevage car la solution choisie est souvent mal adaptée à l'exploitation ou faisant lieu d'une mauvaise installation. Le marché est découpé en deux types de constructeur :

- premièrement, ceux évaluant la pesée par la pression hydraulique nécessaire pour arracher une charge du sol à une certaine hauteur de référence,
- deuxièmement les constructeurs mesurant l'effort nécessaire par la force exercée sur le mât de l'appareil (télescopique).

Les systèmes de pesée existent bien souvent en deux niveaux d'équipement :

- les systèmes dits de pesées statiques nécessitant un temps d'arrêt du matériel de levage de 5 à 10 secondes à une hauteur de référence. Le coût de l'équipement est de 500 à 800 € en moyenne.
- les pesées dynamiques permettant de continuer le chargement tout en se déplaçant mais toujours avec une hauteur de référence. Le coût est nettement plus élevé de l'ordre de 3 500 €.

Le réglage et le montage de ces appareils doivent être, bien entendu, minutieux et si possible réalisés par un professionnel de l'équipement pour optimiser le calibrage et ainsi éviter les erreurs de pesée. Le montage pouvant souvent paraître simple, les utilisateurs préfèrent économiser le coût induit par celui-ci et le réaliser par eux-mêmes mais souvent le calibrage est défectueux.

Simon Ravenaux

Chambre d'Agriculture de l'Aisne



La distribution de l'alimentation

TYPES DE MACHINE	AVANTAGES	INCONVENIENTS
Distribution de concentré automoteur	Mécaniser l'alimentation sèche Possibilité de gérer les quantités (2 trémies)	Budget
Godet mélangeur sec	Mécaniser l'alimentation sèche	Alimentation unique Difficile à maîtriser la quantité distribuée
Godet désileur	Polyvalence Budget Simplicité Hauteur de distribution Distribution petits lots d'animaux	Rations simples Capacité limitée Hauteur de chargement Besoins hydrauliques Visibilité
Remorque distributrice	Entretien limité Rapport capacité/prix Travail rapide	Nécessité de 2 tracteurs Incorporation paille/foin limitée Maîtrise des quantités distribuées
Désileuse/pailleuse	Polyvalence Adaptée aux rations complètes Conception robuste Paillage	Maniabilité, encombrement Incorporation paille/foin Défibre le maïs Demande de puissance
Mélangeuse à vis verticale(s) (bol)	Mélange avec peu de compression Adaptée aux rations sèches Hachage réglable Chargement sur 3 côtés Simplicité mécanique	Encombrement (largeur/hauteur) Hauteur de chargement Temps de recoupe (foin) Mélange de petites quantités Entretien Taille du cheptel élevé
Mélangeuse à pâles	Mélanges appréciés Pas trop agressive avec le maïs Besoins de puissance raisonnable Étanchéité	Capacité assez faible Chargement sur 1 côté Incorporation par petites quantités Investissement Taille du cheptel élevé

Le paillage

TYPES DE MACHINE	AVANTAGES	INCONVENIENTS
Pailleuse à peigne	Hauteur de distribution pour foin Budget limité Simplicité mécanique Poussière limitée	Distance de paillage limitée Difficulté avec paille longue et humide Nécessite souvent un matériel pour chargement
Pailleuse dérouleuse à turbine	Largeur de paillage Hauteur de déchargement Attelage possible sur télescopique et tracteur Chargement automatique de la balle	Budget Encombrement/maniabilité Mauvaise visibilité sur télescopique
Pailleuse à plateau (automotrice ou non)	Bonne qualité de paillage et répartition (brin long) Simplicité mécanique Poussière limitée	Possible uniquement tracteur ou automotrice Budget Chargement Nécessité de rentrer dans le parc
Désileuse-pailleuse	Polyvalence Largeur de paillage Qualité de paillage	Budget Encombrement Chargement Fort dégagement de poussière Incompatible avec tôle perforée ou filet brise vent

Simon Ravenaux

Chambre d'Agriculture de l'Aisne